

Adresse du projet :

Commune:

Code postal:

Cadastre:

Lot:

Superficie :



PERMIS DE CONSTRUIRE

- SURFACE HABITABLE RDC -

PIECES	Surface
<i>REZ DE CHAUSSEE</i>	
Espace jour	45,73 m ²
Chambre 1	10,64 m ²
Chambre 2	10,03 m ²
Chambre 3	12,05 m ²
Entrée	3,23 m ²
Dégt	2,28 m ²
Bains	5,74 m ²
SDE	2,98 m ²
WC	2,25 m ²
Cellier	5,03 m ²
Total général	99,96 m²

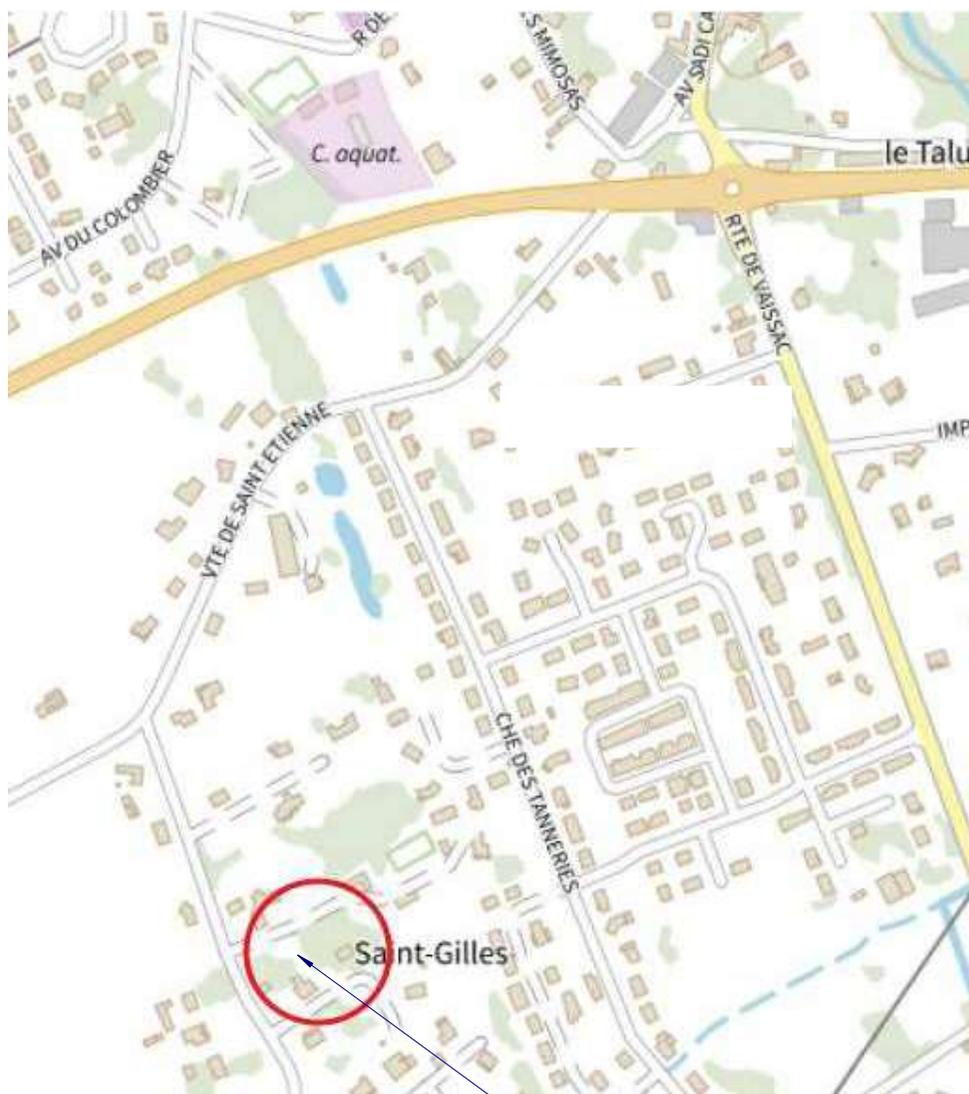
- SURFACE des ANNEXES -

PIECES	Surface
<i>REZ DE CHAUSSEE</i>	
Abri voiture	19,88 m ²
Terrasse	19,04 m ²
Porche	3,38 m ²
Total général	42,30 m²

-- SURFACE PLANCHER TOTALE et TAXABLE --

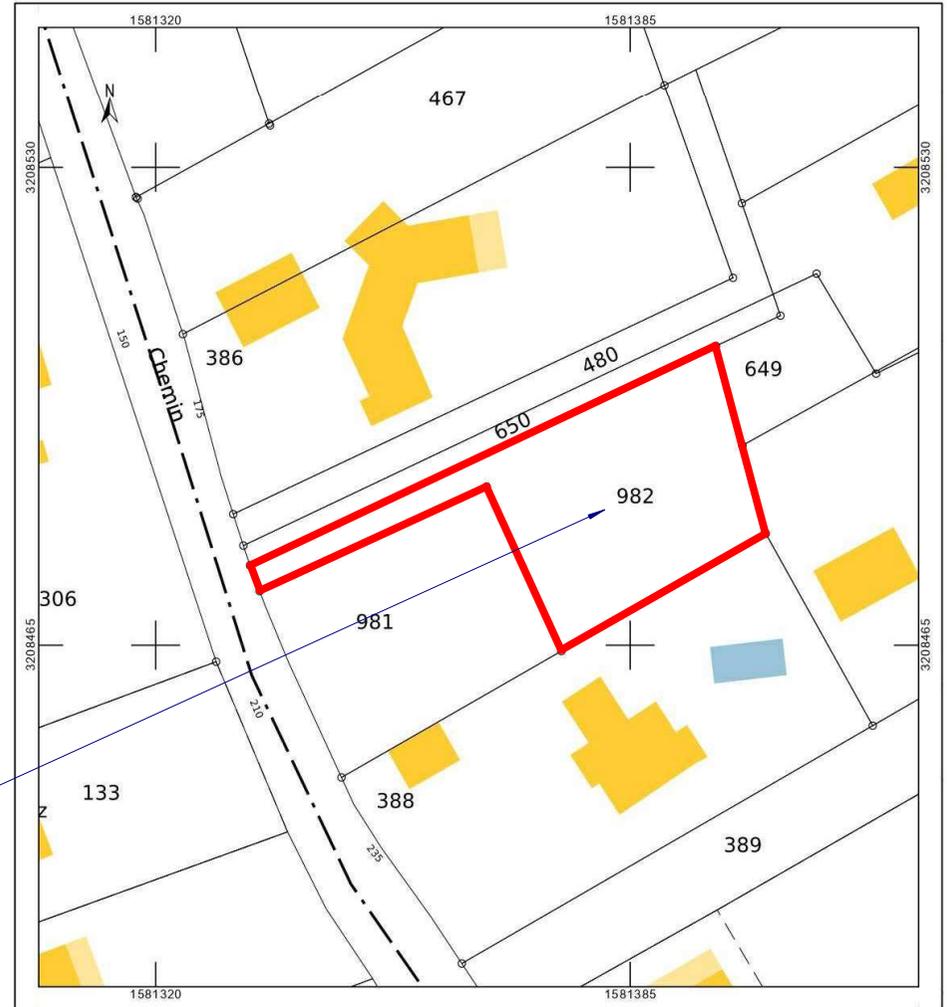
Destination	Surface plancher	Surface stationnement	Surface taxable totale
<i>REZ DE CHAUSSEE</i>			
Surface plancher	102,76 m ²	0,00 m ²	102,76 m ²
	102,76 m ²	0,00 m ²	102,76 m ²
Total général	102,76 m²	0,00 m²	102,76 m²

Date et signature du maitre de l'ouvrage :



TERRAIN DU PROJET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----		Le plan visualisé sur cet extrait est généré par le centre des impôts foncier suivant : MONTAUBAN 30 avenue du Danemark BP 630 82017 82017 MONTAUBAN tél. 05 63 21 57 77 -fax 05 63 21 57 02 plgc.820<;montauban@dgfip.finances.gov.fr
Section : ZK Feuille : 000 ZK 01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/650 Date d'édition : 10/02/2023 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		Cet extrait de plan vous est délivré par : <div style="text-align: right;">cadastre.gov.fr</div>



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

HOME CONCEPT
DESIGNATEUR EN BATIMENT
 POUR PROFESSIONNELS
 & PARTICULIERS

Etat projet : PERMIS DE CONSTRUIRE
 Construction d'une maison individuelle

Plans
 PLAN DE SITUATION
 Echelle :

Date : 05/10/2023
PCMI 1



MAT	X	Y
1	1581334.29	3208476.98
2	1581399.28	3208506.84
3	1581402.34	3208493.33
4	1581405.01	3208481.52
5	1581347.02	3208447.07
10	1581335.73	3208473.24
11	1581366.98	3208487.60
12	1581377.33	3208465.08

Référence :

B22108
Indice : A
Echelle : 1:250
Relevé le : 10.06.2022
Publié le : 04.08.2022

X : LAMBERT 93 CC44
Y : LAMBERT 93 CC44
Z : NON RELEVÉ

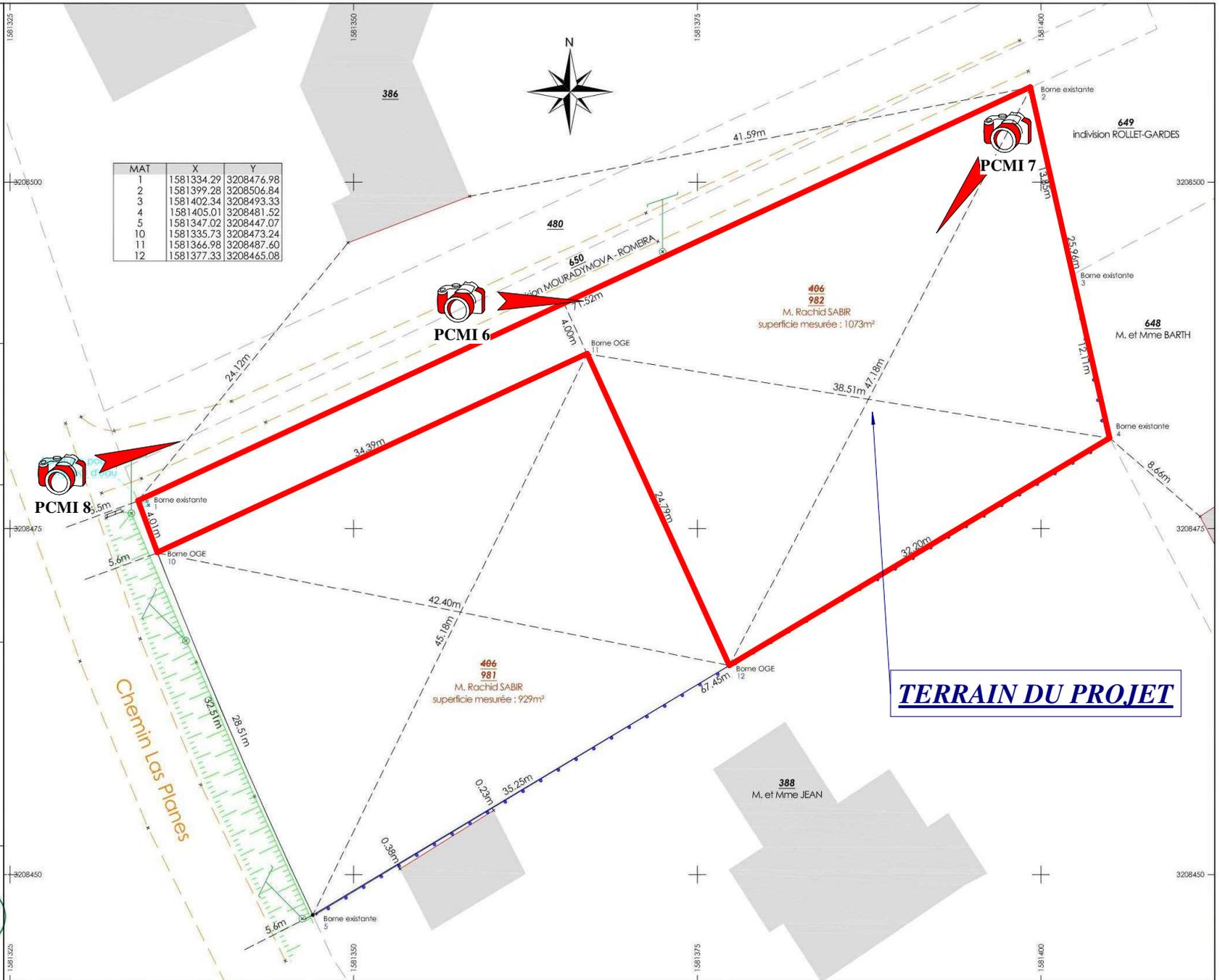
Légende :

- Projet de division
- Limite réelle
- Alignement en cours
- - - Application cadastrale
- ▨ Mur
- ▨▨▨ Mur avec clôture
- ▨▨▨▨▨ Mur de soutènement
- Clôture
- Bâtiment
- - - Bord chausée

Signature :



L'AUTHENTICITE DE CE DOCUMENT EST ASSUREE PAR LA SIGNATURE DU GEOMETRE EXPERT



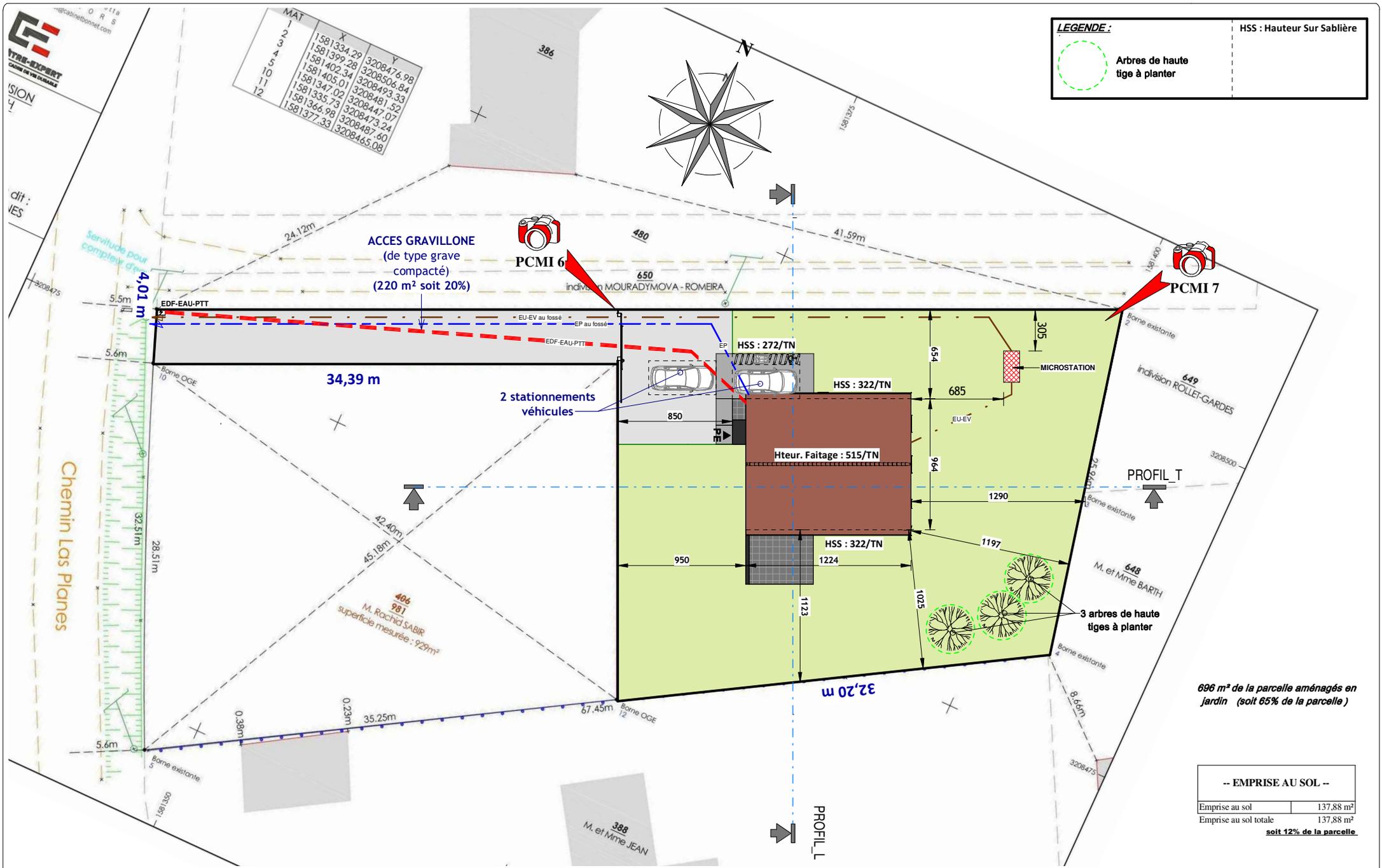
Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

MAT	X	Y
1	1581334.29	3208476.98
2	1581399.28	3208506.84
3	1581402.34	3208493.33
4	1581405.01	3208481.52
5	1581347.02	3208473.24
6	1581335.73	3208473.07
7	1581366.98	3208487.60
8	1581377.33	3208465.08

LEGENDE :

 Arbres de haute tige à planter

HSS : Hauteur Sur Sablière



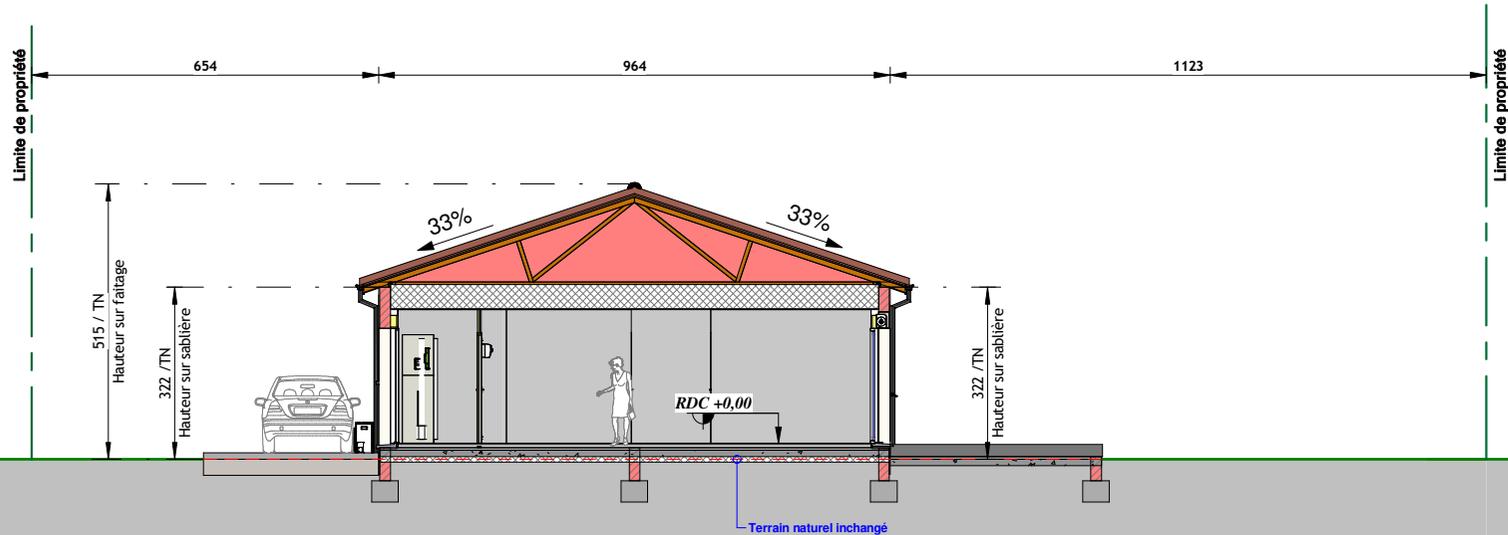
696 m² de la parcelle aménagés en jardin (soit 65% de la parcelle)

-- EMPRISE AU SOL --

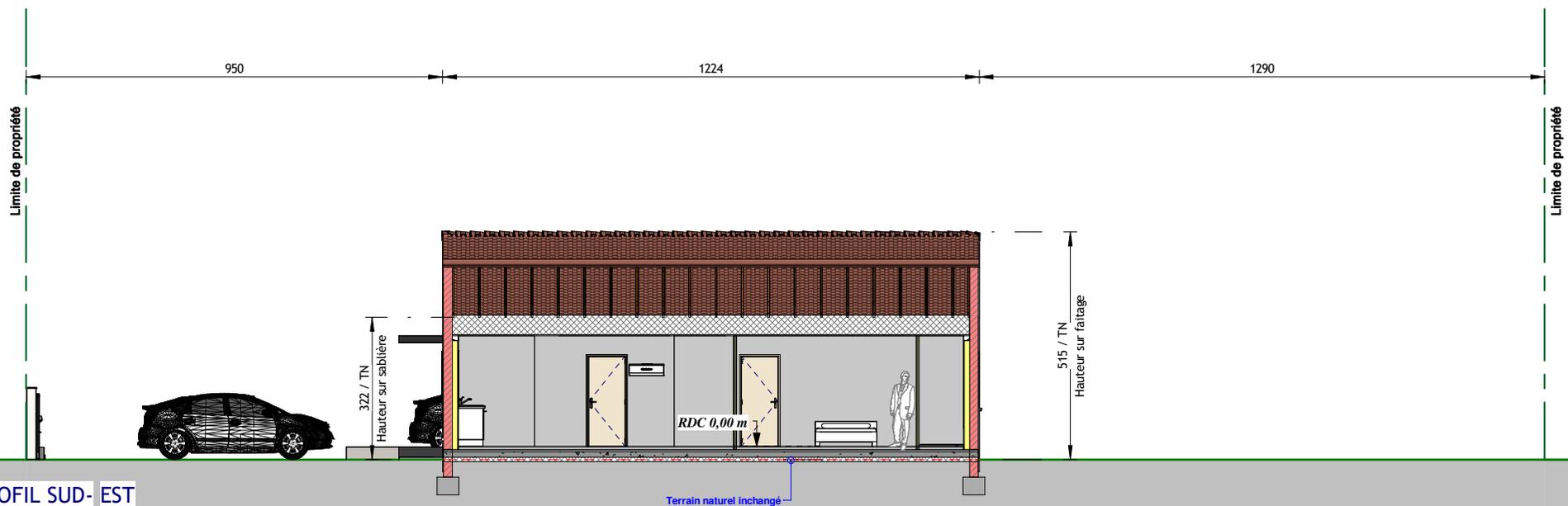
Emprise au sol	137.88 m²
Emprise au sol totale	137.88 m²

soit 12% de la parcelle

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



2 PROFIL SUD-OUEST
Ech : 1 : 100



1 PROFIL SUD- EST
Ech : 1 : 100

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

NOTICE DU PROJET

PRESENTATION DU TERRAIN

PRESENTATION DU PROJET

Le profil du terrain actuel ne sera pas modifié.

Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation de plain pied, d'une terrasse au sol non couverte et d'un porche couvert. L'implantation du projet prend en compte le recul imposé par le PLU soit à 3.24 m de la limite Nord-Ouest et 8.50 m de la limite Sud-Ouest (pour la partie Porche) et 9.50 m pour la partie habitable. L'espace restant au Sud-Est, pour le jardin privé, résulte de ses paramètres. Les bâtiments construits aux alentours sont en RDC et R+1 avec toiture deux, trois et quatre pentes, l'ensemble de factures régionales. Le projet reprend le même principe et s'articule en un volume simple, en deux pentes.

EU-EV : rejet vers fossé chemin Las Planes après traitement par une microstation sur la parcelle.
EP : rejet vers fossé chemin Las Planes.
EDF-PTT : coffret sur la parcelle, au niveau de l'accès, à l'Ouest.
EAU : coffret sur la parcelle, au niveau de l'accès, à l'Ouest.

Il y a une clôture existante type grillage sur la limite Sud-Est et en partie sur la limite Nord-Est.
Rajout grillage en panneaux rigide soudés et poteaux métalliques (hteur. 1.50 m), teinte vert foncé, sur la limite Sud-Ouest, en partie sur la limite Nord-Ouest et en partie sur la limite Nord-Est.
Un portail coulissant gris anthracite (hteur. 1.50 m), sera installé en continuité de la limite Nord-Ouest.

Les matériaux utilisés sont de factures régionales avec un enduit gratté ton beige clair (1005-Y20R) et gris vert (2502 Y). Des tuiles terre cuite à surface courbe type canal ton rouge panachée, des menuiseries ton blanc et fermetures par volets roulants ton blanc et des appuis et seuils gris seront mis en place sur la construction. Les portes d'entrée seront de ton blanc. Les débords de toit feront 30 cm et seront en lambris PVC blanc et planche de rive PVC blanc.

Les espaces libres seront aménagés en jardin planté et gazonné à hauteur de 696 m² (65% de la parcelle) et 3 arbres de haute tige seront plantés.
L'accès se fera depuis le chemin Las Planes (au l'Ouest).
Il est traité par un revêtement perméable de type grave compacté (220 m² soit 20% de la parcelle).

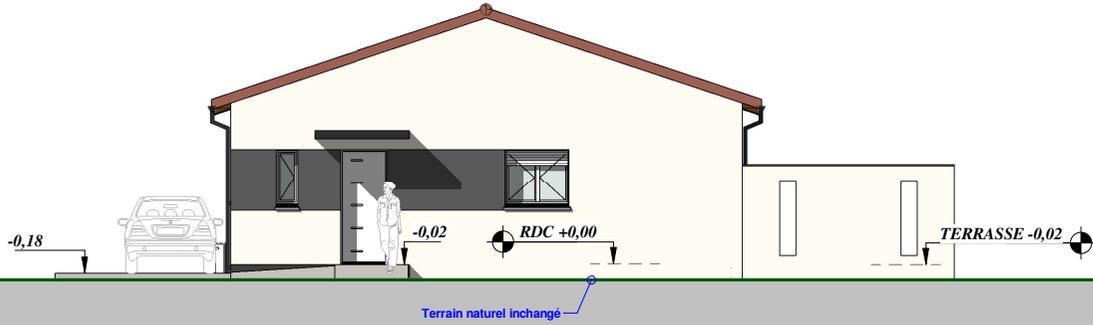
Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



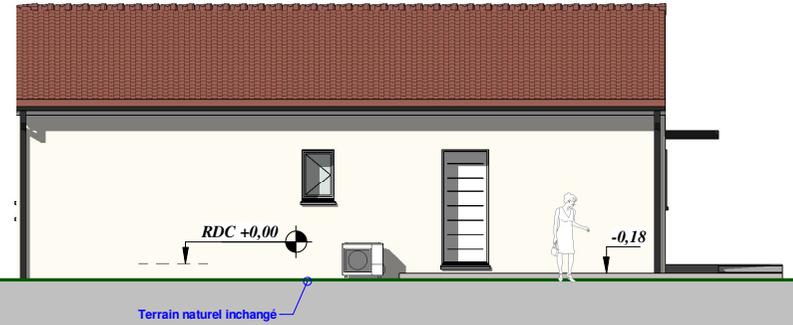
Etat projet : PERMIS DE CONSTRUIRE
Construction d'une maison individuelle

Plans
NOTICE DESCRIPTIVE
Echelle :

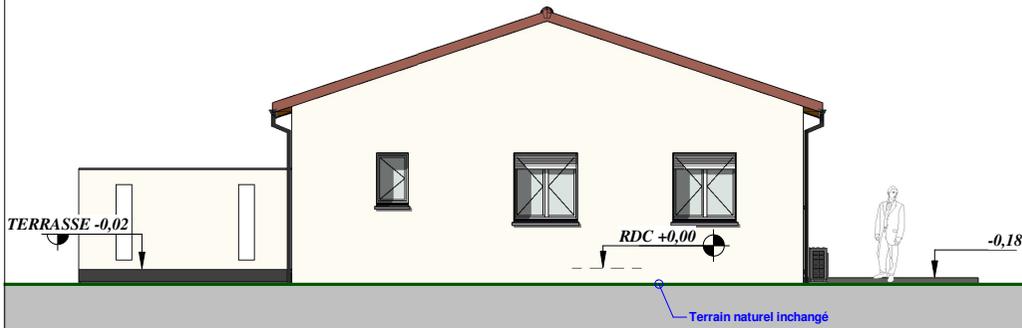
Date : 05/10/2023
PCMI 4



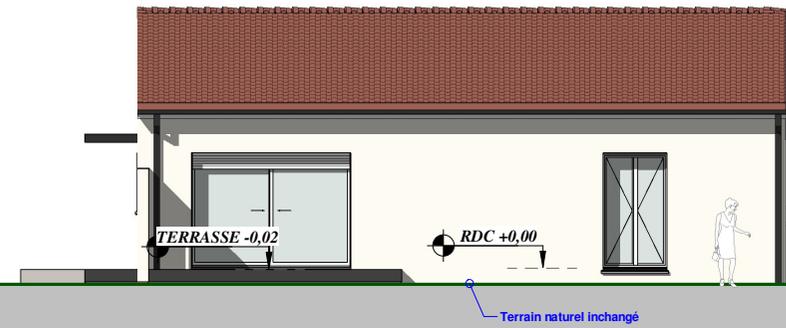
1 FACADE SUD-OUEST
Ech : 1 : 100



2 FACADE NORD-OUEST
Ech : 1 : 100



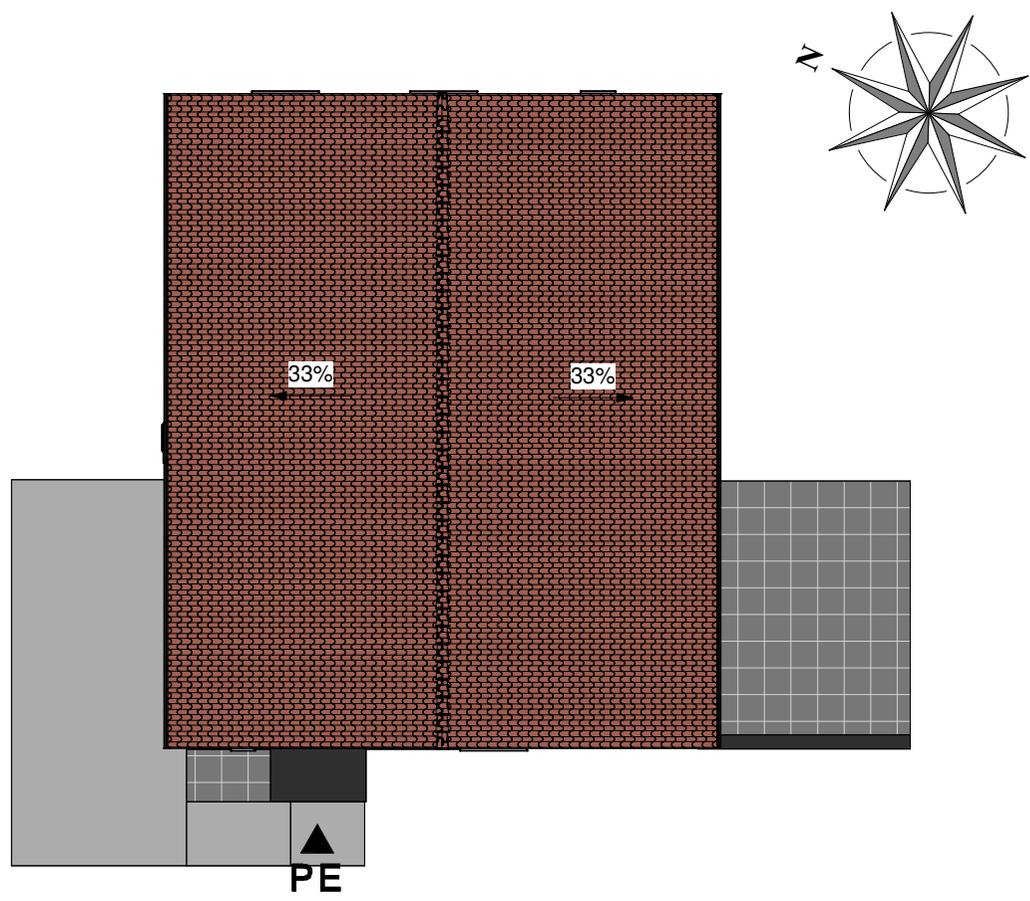
3 FACADE NORD-EST
Ech : 1 : 100



4 FACADE SUD-EST
Ech : 1 : 100

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

TOITURE à 33%



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



Etat projet : PERMIS DE CONSTRUIRE
Construction d'une maison individuelle

Plans
PLAN DE TOITURE
Echelle : 1 : 100

Date : 05/10/2023
PCMI 5.



Terrain avant construction

Terrain après construction



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



PCMI 7

TERRAIN



PCMI 8

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



Etat projet : PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction d'une maison individuelle

Plans
ATTESTATION DE CONFORMITE
Echelle :

Date : 05/10/2023

PCMI 12-2

Attestation PPR « Sécheresse » Maison individuelle

Nous soussignés: attestons que le projet de construction faisant l'objet de la présente demande de permis de construire prend et prendra en compte les mesures applicables aux maisons individuelles telles définies au titre III du règlement du Plan de Prévision des Risques naturels concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux (PPR « sécheresse ») approuvé par arrêté préfectoral du 24/04/2005.

Toutefois nous précisons qu'une étude géotechnique G2Avp a été réalisée par un géologue et qu'il engage sa responsabilité quant au respect des règles du PPR « sécheresse »

Date : 05/10/2023

Signature du maître de l'ouvrage

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet



Etat projet : PERMIS DE CONSTRUIRE

Construction d'une maison individuelle

Plans
ATTESTATION PPRS
Echelle :

Date : 05/10/2023

PCMI 14



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Dans le présent document, le terme « bâtiment » s'entend également comme « partie de bâtiment »

Référence(s) cadastrale(s) : **000ZK0982**

Atteste qu'au moment du dépôt de permis de construire :

- **Disposition 1** : L'opération de construction sus-citée a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et économique des diverses solutions d'approvisionnement en énergie pour les bâtiments ou parties de bâtiments, définie à l'article R. 122-2-1 du code de la construction et de l'habitation
- **Disposition 2** : L'opération de construction sus-citée prend en compte les exigences de performance énergétique et environnementale définie aux articles R. 172-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementation environnementale - RE2020).

Les éléments ci-après déclinés apportent les précisions nécessaires à la justification de la disposition 2.

Bâtiment : Maison individuelle

Chapitre 1 : Surface du bâtiment

Valeur de la surface de référence (S_{ref})	100.00 m ²
---	-----------------------

Chapitre 2 : Exigences globales

1. Besoin bioclimatique conventionnel : coefficients Bbio et Bbio_{max} en nombre de points

Bbio	54.7	Bbio _{max}	55.7
Respect de l'exigence $Bbio \leq Bbio_{max}$			OUI

2. Degrés-heures d'inconfort estival : coefficients DH et DH_{max} en °C.h

Chacun des groupes du bâtiment doit respecter l'exigence Degrés-heures. La valeur du groupe de plus grande surface est indiquée ci-dessous.

Toute typologie et logements collectifs - zone traversante

DH	1000	DH _{max}	1250
Respect de l'exigence $DH \leq DH_{max}$			OUI

3. Impact sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment y compris le chantier de construction

Le maître d'ouvrage s'engage à être en mesure, après la déclaration d'ouverture du chantier, de justifier, à leur demande, aux agents de l'Etat habilités pour le contrôle des règles de construction, le respect de l'impact maximal sur le changement climatique associé aux composants du bâtiment, y compris le chantier de construction : $I_{cconstruction} \leq I_{cconstruction,max}$

OUI

Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

Chapitre 3 : Exigences par éléments

1. Accès à l'éclairage naturel (bâtiment à usage d'habitation)

Respect de l'exigence d'accès à l'éclairage naturel	OUI
---	-----

2. Vérification des systèmes de ventilation (bâtiment à usage d'habitation)

Le maître d'ouvrage s'engage à prendre en compte les exigences suivantes concernant les systèmes de ventilation : le système de ventilation du bâtiment sera vérifié et ses performances seront mesurées par une personne reconnue compétente par le ministre chargé de la construction	OUI
---	-----

- SURFACE HABITABLE RDC -

PIECES	Surface
REZ DE CHAUSSEE	
Espace jour	45,73 m ²
Chambre 1	10,64 m ²
Chambre 2	10,03 m ²
Chambre 3	12,05 m ²
Entrée	3,23 m ²
Dégt	2,28 m ²
Bains	5,74 m ²
SDE	2,98 m ²
WC	2,25 m ²
Cellier	5,03 m ²
Total général	99,96 m²

- SURFACE des ANNEXES -

PIECES	Surface
REZ DE CHAUSSEE	
Abri voiture	19,88 m ²
Terrasse	19,04 m ²
Porche	3,38 m ²
Total général	42,30 m²

-- SURFACE VITREE 1/6 SH TOTALE --

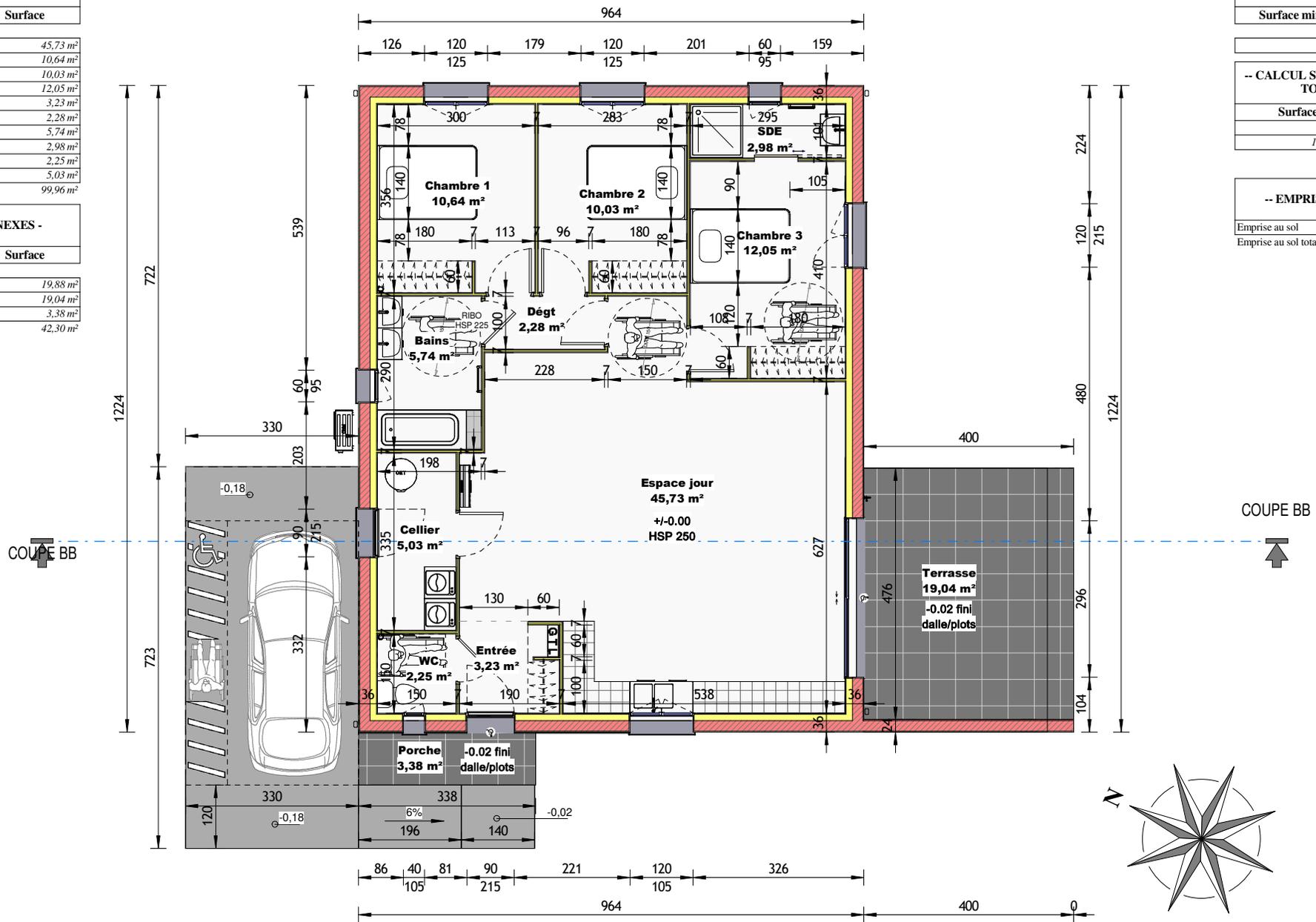
Surface minimale à obtenir	16,66
----------------------------	-------

-- CALCUL SURFACE VITREE TOTALE--

Surface vitrée saisie	18,72 m ²
-----------------------	----------------------

-- EMPRISE AU SOL --

Emprise au sol	137,88 m ²
Emprise au sol totale	137,88 m ²



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

PLAN REZ-DE CHAUSSEE

Numéro de feuille
PCMI 4a

Dossier :
Adresse du projet :
Commune :
Code postal :

Echelle : 1 : 75

DATE : 05/10/2023

FRANCK LONGATO

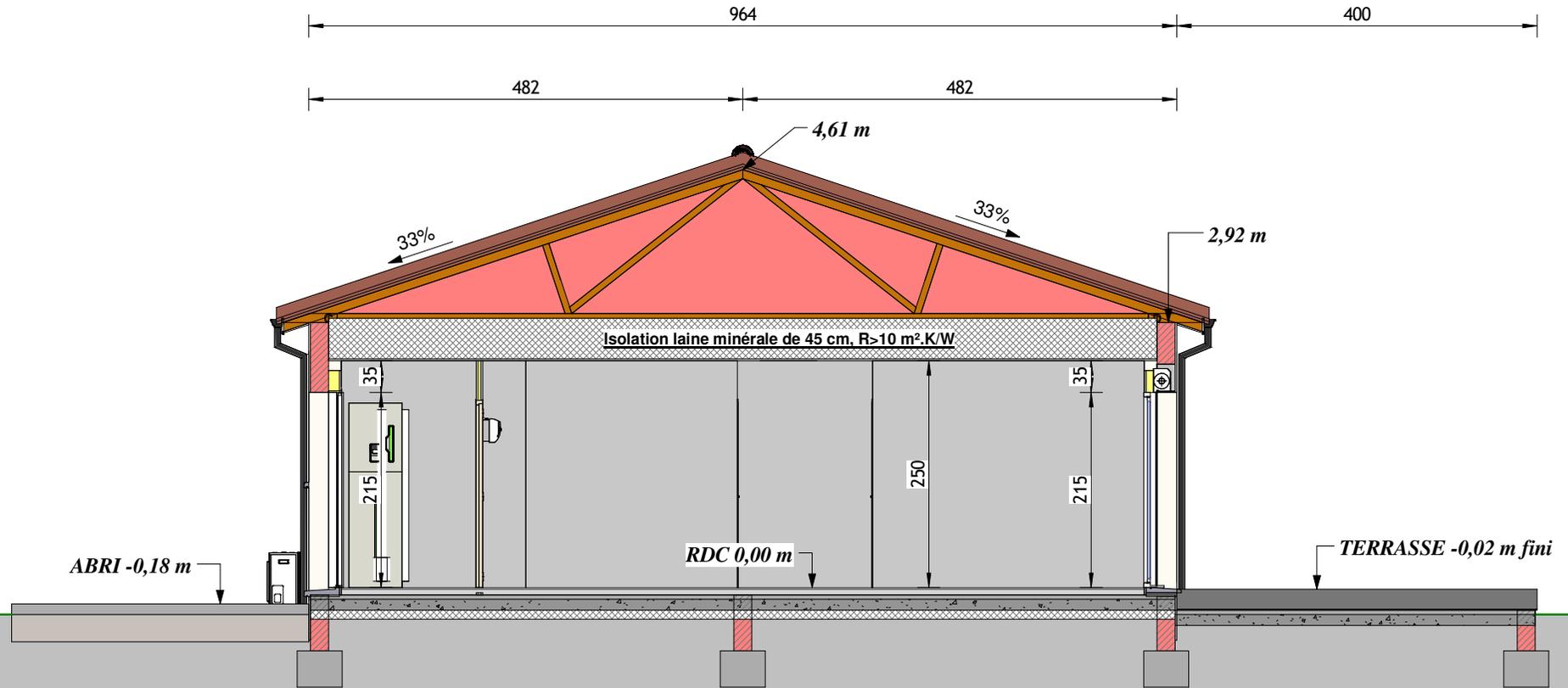
tél : 06.62.07.68.39
mail : flhomeconcept@gmail.com



Tuile terre cuite teinte rouge panachée
 Entraxe fermettes 60cm
 Charpente industrielle sur habitation

Menuiseries extérieures PVC & ALU blanc
 Volets roulants blanc dans coffres 1/2 linteau
 Seuils et appuis préfa gris

Enduit gratté fin ton beige clair (1005-Y20R)
 gris vert (2502 Y)
 Gouttières et Descentes ALU anthracite
 Lambris et planche de rive PVC blanc
 Débords de toit 30 cm



Plans destinés à des autorisations administratives et en aucun cas à l'exécution du projet

COUPE DE PRINCIPE B-B

Numéro de feuille
PCMI 4d

Dossier :
 Adresse du projet :
 Commune :
 Code postal :

Echelle : 1 : 50

DATE : 05/10/2023

FRANCK LONGATO
 tél : 06.62.07.68.39
 mail : flhomeconcept@gmail.com

HOME CONCEPT
 DESSINATEUR EN BÂTIMENT
 POUR PROFESSIONNEL
 & PARTICULIER